

Prévenez votre élevage de la Diarrhée Virale Bovine (BVD)

Qu'est ce que la BVD ?

Encore appelée maladie des muqueuses, la BVD (*Bovine Virale Diarrhea = Diarrhée Virale Bovine*) est une maladie due à un pestivirus qui touche les bovins. Elle peut avoir des conséquences très lourdes : problèmes de reproduction, diarrhées virales aiguës ou chroniques, augmentation en nombre et en gravité des diarrhées néonatales, maladies respiratoires, engendrant des taux de mortalité et des frais vétérinaires élevés.

L'introduction de vaches gestantes, le non-isolement des bovins introduits, le regroupement de troupeaux et certains modes d'élevages actuels (vêlages d'automne et stabulation en hiver, taille des bâtiments...) constituent des facteurs de risque.

Les conséquences de l'infection d'un bovin par le virus du BVD dé-

pendent du stade physiologique du bovin au moment de la contamination :

- soit le virus contamine un bovin après sa naissance et celui-ci l'élimine en un ou deux mois. Ces animaux, après élimination du virus, sont immunisés.

- soit il contamine une vache en gestation et son foetus. Si la vache a été contaminé entre le 40^{ème} et le 125^{ème} jour de gestation, le nouveau né sera IPI (Infecté Permanent Immuno-tolérant), c'est-à-dire porteur sain : il excrètera en continu et en grande quantité du virus BVD toute sa vie sans être malade car il considère que le virus fait partie de son organisme. On dit que ces veaux sont des « bombes à virus ».

Vous aurez donc compris que ces animaux dits IPI constituent un réel danger pour votre élevage...

Comment les détecter ?

On peut réaliser une recherche de virus par PCR ou antigénémie. Si le veau ne porte pas le virus, il n'est pas IPI. S'il est porteur du virus, une seconde virologie ou une sérologie est nécessaire pour statuer. Si 45 jours après le premier prélèvement, le bovin est toujours porteur du virus, alors l'animal est IPI.



**Si vous n'êtes pas touchés par cette maladie, ne l'achetez pas...
Faites une recherche virale lors de toute introduction de bovin dans votre élevage...**

Pour plus d'informations, contact : Maison de l'Agriculture - GDS au 05.62.61.79.62 - Courriel : gds32@reseaugds.com